



## 15ème législature

<b>Question N° : 44351</b>	<b>De M. Vincent Ledoux ( Agir ensemble - Nord )</b>	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé &gt; Intérieur</b>		<b>Ministère attributaire &gt; Intérieur</b>
<b>Rubrique &gt;drogue</b>	<b>Tête d'analyse</b> >Coopération internationale en matière de lutte contre les narcotrafiquants	<b>Analyse &gt; Coopération internationale en matière de lutte contre les narcotrafiquants.</b>
Question publiée au JO le : <b>22/02/2022</b> Date de changement d'attribution : <b>21/05/2022</b> Question retirée le : <b>21/06/2022</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Vincent Ledoux appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la coopération internationale en matière de lutte contre les narcotrafiquants. Selon Amado Philip de Andrés, directeur régional pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale de l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (UNODC), « l'Afrique se consolide comme la première route du trafic de cocaïne vers l'Europe ». Entre 2019 et 2021, 47,5 tonnes de cocaïne ont été saisies en Afrique de l'Ouest ou en direction de l'Afrique de l'Ouest. La multiplication des saisies records ces dernières semaines montre à quel point la coopération de la communauté internationale dans la lutte antidrogue en Afrique est essentielle. Selon plusieurs études et enquêtes, il semblerait que l'instabilité dans certaines zones sur le continent africain favoriserait la sanctuarisation des routes de la drogue en direction de l'Europe. Ainsi, il lui demande les intentions du Gouvernement pour intensifier la coopération européenne et internationale pour lutter conjointement contre ces réseaux et les narcotrafiquants.